



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 013 861 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.06.2000 Bulletin 2000/26

(51) Int Cl.7: **E05C 7/04, E05C 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **99402983.3**

(22) Date de dépôt: **30.11.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Fabing, Christophe**
57400 Sarrebourg (FR)

(74) Mandataire: **Rémont, Claude et al**
NOVAMARK TECHNOLOGIES,
"Anciennement Brevets Rodhain & Porte",
IMMEUBLE VICTORIA MICHELET,
122, rue Edouard Vaillant
92593 Levallois Perret Cedex (FR)

(30) Priorité: **22.12.1998 FR 9816259**

(71) Demandeur: **Ferco International Ferrures et**
Serrures de Bâtiment
57400 Réding (FR)

(54) **Ensemble de deux vantaux sans meneau central pour porte, porte-fenêtre ou analogue**

(57) Le vantail de service (2) est équipé d'une cré-mone-serrure bidirectionnelle (14) dont chaque tringle (15) est logée dans le premier canal (10) et dont la tête-tière (16) est logée dans le second canal (12) de la rainure (8) du chant avant (4), et qui comporte au moins un pêne (17). Le vantail secondaire (3) est équipé d'une

crémone bidirectionnelle (18) dont chaque tringle (19) est logée dans le premier canal (11) et dont la tête-tière (20) est logée dans le second canal (13) de la rainure (9) du chant avant (5) et comporte une gâche (21) fixée en applique sur la tête-tière (20) et agencée de manière telle qu'elle ne gêne pas la position de fermeture à chants sensiblement jointifs des deux vantaux (2, 3).

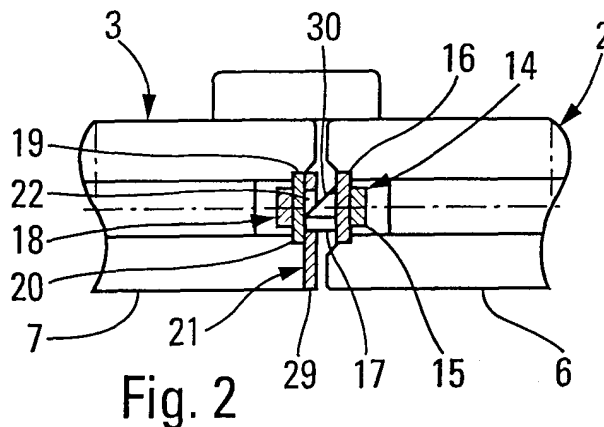


Fig. 2

EP 1 013 861 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de deux vantaux sans recouvrement pour porte, porte-fenêtre ou analogue sans meneau central.

[0002] Un tel ensemble est connu en lui-même, et comporte d'une manière générale un vantail de service et un vantail semi-fixe ou vantail secondaire, chaque vantail présentant en général sur le chant avant de son montant avant une rainure respective de type européen comportant un premier canal central le plus profond et le plus étroit, et un second canal de plus grande largeur s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du premier canal.

[0003] Chaque vantail ainsi équipé sur son champ avant d'une rainure de type européen peut être préfabriqué en usine et recevoir ultérieurement des ferrures ou verrous de plusieurs types tous adaptés à être montés dans une telle rainure.

[0004] De façon classique, le chant avant du vantail de service reçoit une crémone ou crémone-serrure bidirectionnelle à verrouillage aux extrémités haute et basse des tringles dans des gâches montées sur les traverses haute et basse du dormant.

[0005] De façon classique, également, la rainure du vantail secondaire peut recevoir des verrous en feuillure, montés dans la rainure de type européen et adaptés à verrouiller le vantail aux extrémités du montant avant dans des gâches correspondantes montées sur les traverses du dormant.

[0006] On sait également monter dans la rainure du vantail secondaire une crémone commandée par boîtier ou par un organe situé sur la crémone de vantail de service : dans ce cas, le verrouillage est effectué exclusivement aux extrémités haute et basse du montant avant sur des gâches fixées aux traverses du dormant.

[0007] Par contre, cet état de la technique ne permet pas l'utilisation sur le vantail de service d'une crémone-serrure comportant un ou plusieurs pènes du type pêne demi-tour, pêne-dormant, pêne à crochet ou autres. En effet, ces pènes nécessitent des gâches qui sont différentes de celles situées sur les traverses haute et basse du dormant et qui ne peuvent pas être installées sur le chant avant du vantail secondaire sans gêner la fermeture à chants sensiblement jointifs des deux vantaux, car tous ces accessoires tels que gâches, pènes ou les boîtiers de verrou qui apparaissent en feuillure et sur les chants avant des montants avant, encomrent ladite feuillure.

[0008] Le but de la présente invention est de remédier aux inconvénients des ensembles connus, et de proposer un ensemble de deux vantaux sans recouvrement pour porte, porte-fenêtre ou analogue du type précité autorisant l'utilisation sur le vantail de service d'une crémone-serrure comportant au moins un pêne.

[0009] Suivant la présente invention, l'ensemble des deux vantaux sans recouvrement du type précité est caractérisé en ce que le chant avant du vantail de service

est équipé d'une crémone-serrure bidirectionnelle dont chaque tringle est logée dans le premier canal et dont la têtière est logée dans le second canal de la rainure du chant avant dudit vantail, cette crémone-serrure comportant au moins un pêne faisant ou pouvant faire saillie par rapport audit chant, en ce que le chant avant du vantail secondaire est équipé d'une crémone bidirectionnelle dont chaque tringle est logée dans le premier canal et dont la têtière est logée dans le second canal de la rainure du chant avant dudit vantail, en ce que la rainure du chant avant du vantail secondaire comporte un troisième canal s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du second canal et délimité par deux bords latéraux longitudinaux, respectivement intérieur et extérieur dudit chant, et en ce qu'une gâche, présentant une ouverture adaptée à recevoir ledit pêne dans la position sortie de celui-ci, est logée à l'intérieur dudit troisième canal dont l'épaisseur correspond sensiblement à celle de la gâche, de sorte que la gâche est fixée en applique sur la têtière de ladite crémone sans gêner la position de fermeture à chants sensiblement jointifs des deux vantaux.

[0010] La têtière de la crémone bi-directionnelle vient ainsi renforcer de manière significative la résistance et la rigidité du montant avant du vantail secondaire. Cette têtière peut facilement comporter une ouverture pour recevoir le pêne dans sa position sortie, et il peut en être de même si nécessaire pour la tringle correspondante.

[0011] Dans la position fermée de l'ensemble, la gâche est située entre les deux bords longitudinaux du troisième canal, et ne vient en rien interférer avec le caractère sensiblement jointif habituel des chants en regard des montants avant des deux vantaux.

[0012] Cette gâche vient renforcer le montant avant du vantail de service à l'endroit du pêne de la crémone-serrure et rend très fiable l'utilisation d'une crémone-serrure avec pêne.

[0013] D'autres particularités et avantages de la présente invention apparaîtront dans la description détaillée ci-après.

[0014] Aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue en élévation de la face côté intérieur d'un ensemble de deux vantaux sans recouvrement selon un mode de réalisation de la présente invention ;
- la figure 2 est une vue partielle en coupe des deux montants avants au niveau du pêne demi-tour, sensiblement selon II-II à la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue semblable à la figure 2 sensiblement selon III, III à la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue semblable à la figure 2, le plan de coupe étant situé au niveau d'un pêne dormant, sensiblement selon IV-IV à la figure 6, le pêne

étant représenté dans sa position rentrée pour la clarté de la figure ;

- la figure 5 est une vue partielle semblable à la figure 3, avant mise en place de la crémonne-serrure et de la crémonne ;
- la figure 6 est une vue partielle en perspective illustrant la rainure du montant avant du vantail de service prête à recevoir une gâche selon la présente invention.

[0015] On a représenté à la figure 1 une vue côté intérieur d'un cadre dormant 1 équipé de deux vantaux jointifs 2, 3 sans recouvrement central et sans meneau central (vertical) pour porte, porte-fenêtre ou analogue.

[0016] De façon classique, le vantail de service 2 est le vantail représenté à droite de la figure, et le vantail secondaire 3 est celui représenté à la gauche de la figure.

[0017] Comme schématisé aux figures 1 et 5, chaque vantail 2, 3 présente, sur le chant avant 4, 5 de son montant avant 6, 7, c'est-à-dire le montant opposé aux charnières (non représentées) de cet ouvrant 2, 3, une rainure respective 8, 9 de type européen comportant un premier canal central 10, 11, le plus profond et le plus étroit et un second canal de plus grande largeur 12, 13 s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du premier canal 10, 11.

[0018] Suivant la présente invention, le chant avant 4 du vantail de service 2 est équipé d'une crémonne-serrure bidirectionnelle 14 dont chaque tringle 15 est logée dans le premier canal 10 et dont la têtère 16 est logée dans le second canal 12 de la rainure 8 du chant avant 4 dudit vantail 2. Cette crémonne-serrure 14 comporte au moins un pêne 17, un pêne demi-tour dans l'exemple de la figure 2, faisant saillie par rapport audit chant 4.

[0019] Le chant avant 5 du vantail secondaire 3 est équipé d'une crémonne bidirectionnelle 18 dont chaque tringle 19 est logée dans le premier canal 11 et dont la têtère 20 est logée dans le second canal 13 de la rainure 9 du chant avant 5 dudit vantail 3.

[0020] Comme représenté aux figures 2 et 6, le chant avant 5 du vantail secondaire 3 comporte en outre une gâche 21 fixée en applique sur la têtère 20 de la crémonne 18 et présentant une ouverture 22 adaptée à recevoir le pêne 17 dans la position sortie de celui-ci (voir figure 2).

[0021] La gâche 21 est agencée de manière telle qu'elle ne gêne pas la position de fermeture à bords sensiblement jointifs des deux vantaux 2, 3 représentés aux figures 2 à 5.

[0022] Comme schématisé à la figure 5, la rainure 9 du chant avant 5 du vantail secondaire 3 comporte un troisième canal 23 s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du second canal 13 et délimité par deux bords latéraux longitudinaux 24, 25 respectivement intérieur et extérieur dudit chant 5.

[0023] La gâche 21 est logée à l'intérieur du troisième canal 23 dont l'épaisseur e correspond sensiblement à celle de la gâche 23.

[0024] Pour reconstituer en l'état le jeu de feuillure usuel dans l'état antérieur de la technique entre les rainures respectives des deux chants avant des montants avant 6, 7, la rainure 8 du chant avant 4 du vantail de service 2 comporte également un troisième canal 26 s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du second canal 12 correspondant et délimité par deux bords latéraux longitudinaux respectivement intérieur et extérieur 27, 28 dudit chant 4. En conséquence, les deux vantaux peuvent avoir le cas échéant des fonctions inversées.

[0025] Comme schématisé aux figures 2 et 6, la crémonne-serrure 14 comporte un pêne demi-tour 17, et la gâche correspondante 21 comporte une rampe d'accueil 29 du chanfrein 30 dudit pêne demi-tour 17. Le bord latéral intérieur 24 du troisième canal 23 de la rainure 9 est découpé en 31 pour permettre le passage de la rampe d'accueil 29 de ladite gâche 21 à travers ce bord 24.

[0026] Comme schématisé à la figure 4, la crémonne-serrure 14 comprend également au moins un pêne dormant 32 en face duquel la têtère 20 de la crémonne 18 du vantail secondaire 3 présente une ouverture 33 de dimensions adéquates située en face d'une ouverture correspondante 36 de la gâche 21, ces deux ouvertures 33 et 36 étant adaptées à recevoir ledit pêne dormant 32 dans sa position sortie.

[0027] Le cas échéant, la tringle 19 de la crémonne 18 présente également une ouverture correspondante 34 adaptée, dans la position fermée de ladite tringle 19, à se trouver en face de l'ouverture 33 de la têtère 20 et à recevoir ledit pêne dormant 32 dans sa position sortie.

[0028] On comprend que, dans ces conditions, le pêne dormant 32 dans sa position sortie insérée dans les ouvertures 33 et 34, s'oppose à tout déplacement de la tringle 19 dont le chant correspondant de l'ouverture 34 vient buter contre ledit pêne 32. Le pêne dormant 32 fait ainsi fonction de dispositif anti-fausse manoeuvre pour interdire toutes manoeuvres intempestives de la crémonne 18 tant que le pêne dormant 32 est dans sa position sortie.

[0029] Dans le cas, non représenté, où la crémonne-serrure 14 du vantail de service 2 comporte un pêne dormant situé en face du boîtier (non représenté) de la crémonne 18 du vantail secondaire 3, la têtère du boîtier de la crémonne 18 comprend une ouverture correspondante (non représentée) adaptée à recevoir ledit pêne dormant dans sa position sortie dans laquelle l'extrémité libre dudit pêne dormant est située entre les deux chevalets qui actionnent respectivement les tringles 19 de ladite crémonne 18.

[0030] Pour permettre à un tel pêne dormant de remplir la fonction anti-fausse manoeuvre, l'un au moins des deux chevalets peut présenter sur sa face en regard dudit pêne, un élément en saillie agencé de manière à venir en butée contre ledit pêne pour interdire la manoeuvre.

vre de la crémonne 18 dans le sens du déverrouillage tant que ledit pêne est dans sa position sortie.

[0031] Dans l'exemple représenté aux figures 2 à 5, le vantail de service 3 comporte, côté extérieur, une baguette 35 de recouvrement du joint entre les deux vantaux, pour des raisons évidentes d'étanchéité dudit joint entre les deux vantaux 2, 3.

[0032] Dans l'exemple représenté aux figures 2 à 5, le troisième canal 23 de la rainure 9 et le troisième canal 26 de la rainure 8 ont en section droite une forme trapézoïdale dont les bords s'évasent vers l'extérieur, à angle ouvert. En d'autres termes, des chanfreins sont ménagés sur les bords 24, 25, 27, 28, aboutant la têtère 16, 20. Cette forme permet une mise en place facile de la crémonne-serrure 14 et de la crémonne 18, la mise en place facile de toute gâche complémentaire 21, sans affaiblir les bords intérieur et extérieur 24, 25 du troisième canal 23 et 27, 28 du troisième canal 26.

[0033] Ces bords 24, 25, 27, 28 assurent une fermeture à bords sensiblement jointifs des deux vantaux 2, 3 comme dans l'art antérieur connu, tout en permettant avantageusement de reconstituer le jeu de feuillure selon cet art antérieur.

[0034] L'ensemble de deux vantaux que l'on vient de décrire peut ainsi être équipé d'une crémonne-serrure bidirectionnelle sur le vantail de service, et d'une crémonne sur le vantail secondaire, un tel ensemble bénéficiant de tous les avantages connus dans l'art antérieur tout en permettant, notamment par la présence de gâches complémentaires qui viennent renforcer chacune la résistance du montant avant du vantail secondaire, la résistance de cet ensemble, le montant avant de chaque vantail 2, 3 présentant une rainure à trois canaux permettant une préfabrication de ces montants.

[0035] Cette préfabrication peut être prévue dans tous les matériaux usuels pour porte, porte-fenêtre, ou analogue, bois, métal léger ou PVC, le métal léger ou le PVC permettant une fabrication par extrusion.

[0036] Ainsi, le volume créé par la troisième rainure dans chacun des deux montants avant est suffisant pour permettre l'utilisation, sur un ensemble de deux vantaux sans recouvrement et sans meneau central, des ferrures utilisées de manière courante sur les vantaux uniques ou sur les vantaux doubles avec meneau central vertical, crémonnes et crémonnes-serrures, dont les gâches et têtères viennent renforcer chacun des deux montants avant en améliorant la résistance de ces montants et la sécurité apportée par ces ferrures, sans diminuer les avantages d'un tel ensemble de deux vantaux sans recouvrement.

[0037] Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisations que l'on vient de décrire, et on peut apporter à ceux-ci de nombreux changements et modifications sans sortir du domaine de l'invention.

[0038] En particulier, les chanfreins ménagés sur les bords 24, 25, 27, 28 ont en section droite un profil quelconque, rectiligne ou autre.

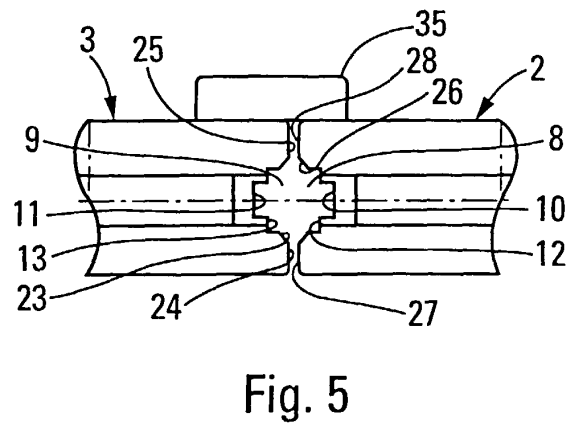
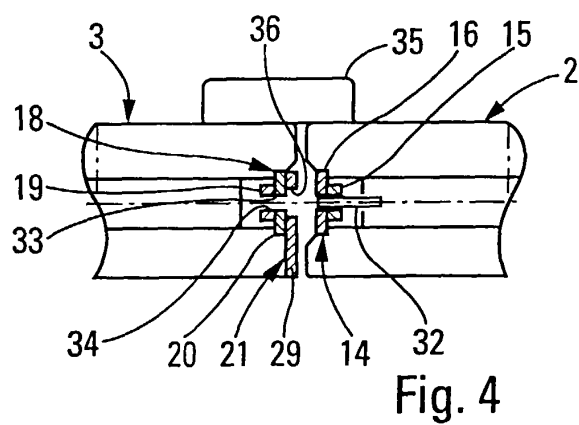
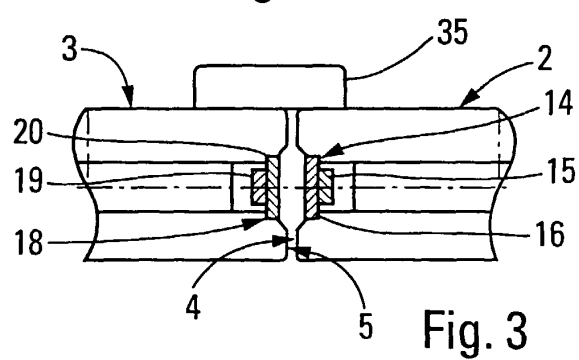
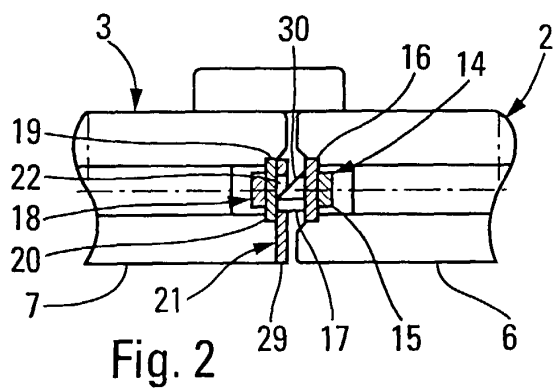
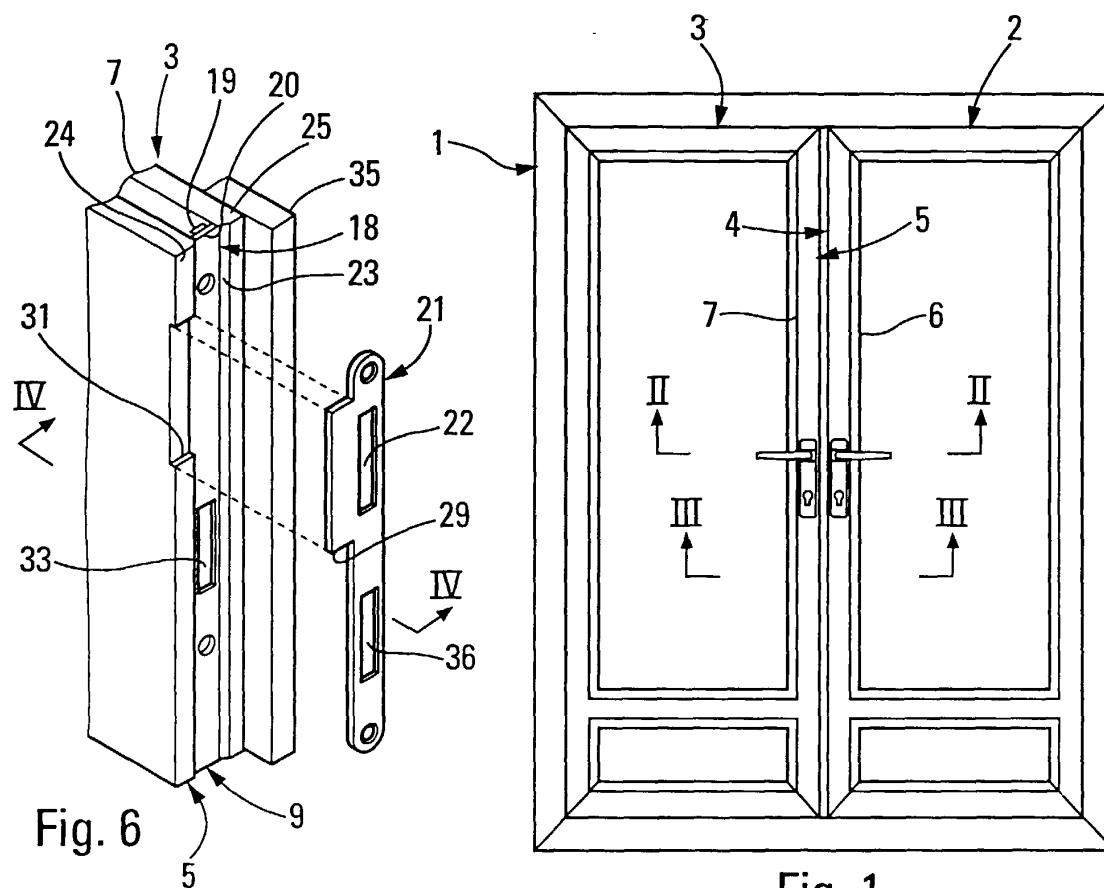
Revendications

1. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement pour porte, porte-fenêtre ou analogue sans meneau central, chaque vantail (2, 3) présentant sur le chant avant (4, 5) de son montant avant (6, 7) une rainure respective (8, 9) de type européen comportant un premier canal (10, 11) central le plus profond et le plus étroit, et un second canal (12, 13) de plus grande largeur s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du premier canal (10, 11), caractérisé en ce que le chant avant (4) du vantail de service (2) est équipé d'une crémonne-serrure bidirectionnelle (14) dont chaque tringle (15) est logée dans le premier canal (10) et dont la têtère (16) est logée dans le second canal (12) de la rainure (8) du chant avant (4) dudit vantail (2), cette crémonne-serrure (14) comportant au moins un pêne (17, 32) faisant ou pouvant faire saillie par rapport audit chant (2), en ce que le chant avant (5) du vantail secondaire (3) est équipé d'une crémonne bidirectionnelle (18) dont chaque tringle (19) est logée dans le premier canal (11) et dont la têtère (20) est logée dans le second canal (13) de la rainure (9) du chant avant (5) dudit vantail (3), en ce que la rainure (9) du chant avant (5) du vantail secondaire (3) comporte un troisième canal (23) s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du second canal (13) et délimité par deux bords latéraux longitudinaux, respectivement intérieur (24) et extérieur (25) dudit chant (5), et en ce qu'une gâche (21), présentant une ouverture (22, 36) adaptée à recevoir ledit pêne (17, 32) dans la position sortie de celui-ci, est logée à l'intérieur dudit troisième canal (23) dont l'épaisseur (e) correspond sensiblement à celle de la gâche (21), de sorte que la gâche (21) est fixée en applique sur la têtère (20) de ladite crémonne sans gêner la position de fermeture à chants sensiblement jointifs des deux vantaux (2, 3).
2. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rainure (8) du chant avant (4) du vantail de service (2) comporte également un troisième canal (26) s'étendant vers l'extérieur de part et d'autre du second canal (12) et délimité par deux bords latéraux longitudinaux respectivement intérieur (27) et extérieur (28) dudit chant (4).
3. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement, selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'au moins l'un desdits troisièmes canaux (23, 26) d'une rainure (9, 8) a en section droite une forme trapézoïdale dont les bords s'évasent vers l'extérieur, lesdits bords latéraux (24, 25; 27, 28) délimitant lesdits troisièmes canaux (23, 26) étant sensiblement jointifs lors de la fermeture des deux vantaux (2, 3).

4. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement selon l'une quelconque des revendications précédentes, la crémone-serrure (14) comportant un pêne demi-tour (17), caractérisé en ce que la gâche (21) correspondante comporte une rampe d'accueil (29) du chanfrein (30) du pêne demi-tour (17), et en ce que le bord latéral intérieur (24) est découpé pour permettre le passage de la rampe d'accueil (29) de ladite gâche (21) à travers ledit bord (24). 5
10
5. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la crémone-serrure (14) comprend au moins un pêne dormant (32) en face duquel la tête (20) de la crémone (18) du vantail secondaire (3) présente une ouverture (33) de dimensions correspondantes située en face de l'ouverture (36) de la gâche (21) et adaptée à recevoir ledit pêne dormant (32) dans sa position sortie, et en ce que, le cas échéant, la tringle (19) de ladite crémone (18) présente également une ouverture (34) correspondante adaptée, dans la position fermée de ladite tringle (19), à se trouver en face de l'ouverture (33) de la tête (20) et à recevoir ledit pêne dormant (32) dans sa position sortie. 15
20
25
6. Ensemble de deux vantaux (2, 3) sans recouvrement selon l'une quelconque des revendications précédentes, la crémone-serrure (14) du vantail de service (2) comportant un pêne dormant situé en face du boîtier de la crémone (18) du vantail secondaire (3), caractérisé en ce que la tête du boîtier de la crémone (18) comprend une ouverture correspondante adaptée à recevoir ledit pêne dormant dans sa position sortie dans laquelle l'extrémité libre dudit pêne dormant est située entre les deux chevalets qui actionnent respectivement les tringles (19) de ladite crémone (18). 30
35
7. Ensemble de deux vantaux sans recouvrement selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'un au moins des deux chevalets présente sur sa face en regard du pêne un élément en saillie agencé de manière à venir en butée contre ledit pêne pour interdire la manoeuvre de la crémone dans le sens du déverrouillage tant que ledit pêne est dans sa position sortie. 40
45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 2983

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	EP 0 472 774 A (AUGUST WINKHAUS GMBH & CO. KG) 4 mars 1992 (1992-03-04) * colonne 23, ligne 12 - ligne 16; revendications 17,18; figures 1A,1B,7A-9B *	1	E05C7/04 E05C9/00
A	FR 2 609 089 A (NOVATOR AG) 1 juillet 1988 (1988-07-01) * page 3, ligne 20 - page 5, ligne 5; figures 1-8 *	1	
A	US 5 820 173 A (FULLER MARK WESTON) 13 octobre 1998 (1998-10-13) * colonne 5, ligne 24 - ligne 41; figures 1-9 * * colonne 10, ligne 35 - ligne 47 * * colonne 11, ligne 19 - ligne 33 *	1	
A	US 5 328 217 A (SANDERS VERNARD W) 12 juillet 1994 (1994-07-12) * colonne 4, ligne 41 - ligne 48; figures 1,2,14-17 *	1,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	DE 251 074 C (FERDINAND BÖHL) 19 juillet 1911 (1911-07-19) * le document en entier *	5	E05C
A	FR 424 029 A (REUTER FRANZ M) 3 mai 1911 (1911-05-03) * figures 1,2 *	6	
A	DE 93 16 459 U (WAGGONBAU AMMENDORF GMBH) 2 décembre 1993 (1993-12-02) * figure 2 *	7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14 mars 2000	Examineur PEREZ MENDEZ, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 2983

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-03-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0472774 A	04-03-1992	AT 132936 T DE 9104645 U DE 59010052 D US 5197771 A	15-01-1996 27-06-1991 22-02-1996 30-03-1993
FR 2609089 A	01-07-1988	AUCUN	
US 5820173 A	13-10-1998	US 5603534 A US 5620216 A US 5890753 A	18-02-1997 15-04-1997 06-04-1997
US 5328217 A	12-07-1994	US 5350207 A	27-09-1994
DE 251074 C		AUCUN	
FR 424029 A		AUCUN	
DE 9316459 U	02-12-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82